

Arrêté ministériel n° 2014-690 du 12 décembre 2014 fixant les montants des droits de délivrance des vignettes pour l'exploitation de taxis ou de véhicules de location avec chauffeur étrangers

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	12 décembre 2014
Publication	Journal de Monaco du 19 décembre 2014 ^[1 p.2]
Thématiques	Immatriculation, circulation, stationnement ; Travailleurs étrangers

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2014/12-12-2014-690@2017.09.30>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 19 décembre 2014

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2014/Journal-8204>